

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 6 février 2016 portant désignation des  
membres du conseil d'administration et des vice-  
présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement  
supérieur**

**A.Gt 07-09-2016**

**M.B. 26-10-2016**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Vu l'arrêté du 6 février 2014 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'ARES;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 6 février 2014 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'ARES, les modifications suivantes sont apportées :

1° au 4°, a), les mots «M. Philippe JONAS» sont remplacées par les mots «M. Olivier BOUILLON»;

2° au 4°, b), les mots «M. Joan LISMONT» sont remplacés par les mots «Mme Sophie GOLDMANN».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur.

**Article 3.** - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 7 septembre 2016.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT